

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 +6

Date de convocation
22 janvier 2026

Date d'affichage
22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL, Monique SIMON

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Laurence FOURNIER représentée par Robert BESANÇON, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Nicolas MENNETRIER, Sophie MENZIN représentée par Géraldine PÉRÉE, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER

Absent : Marcel CHRISTEL

Jean-Yves BRUNEAU a été nommé secrétaire de séance. Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention de passage société ENEDIS

N° de délibération : 20260105

Marie-Laure HRVOJ, étant employée par la société Enedis n'a pris part ni au vote ni au débat.

M. Philippe expose :

Dans le cadre du développement du futur pôle bioéconomie, il est nécessaire de procéder à l'alimentation électrique du site afin de garantir son bon fonctionnement.

À ce titre, la création et le passage d'un réseau électrique sont indispensables.

La mise en œuvre de ce réseau implique l'établissement d'une convention de servitude permettant le passage des ouvrages électriques sur des parcelles concernées par le tracé du projet.

La convention de servitude concerne principalement la parcelle cadastrée ZW144, propriété de la commune.

Les autres parcelles impactées par le passage du réseau appartiennent soit à l'AFR, soit au département.

Le projet a fait l'objet d'une présentation et d'échanges lors d'une réunion tenue le 21 janvier, en présence :

- le maire, M. Genet et M. Philippe,
- les représentants du service foncier de Troyes Champagne Métropole,
- du président de l'AFR,
- des représentants de la société ENEDIS.

À cette occasion, ENEDIS a présenté les caractéristiques techniques du projet, le tracé envisagé ainsi que les contraintes liées à la création du réseau électrique. Les principes de la servitude ont été exposés et validés par l'ensemble des participants.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

AUTORISE la constitution d'une servitude de passage au profit de la société ENEDIS sur la parcelle ZW144, située lieudit l'Arcade.

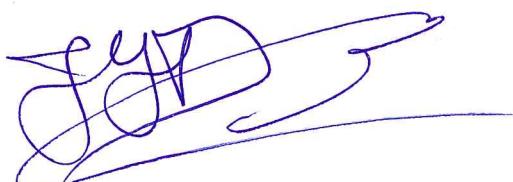
APPROUVE les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
14	20	20	0	0	1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Jean-Yves BRUNEAU
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire



MAIRIE DE SAINTE-AUBIN